

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
 Reçu en préfecture le 01/04/2025
 Publié le
 ID : 064-216403501-20250331-20250019-BF



2025-0019

Séance du 31

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	11	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

DUCLOS Bernadette, HAPETTE Maylis, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, LARRALDE Ximun, MONGABURE Vincent, ROUX Christine, SAINT ESTEBEN Marie, SAINT PIERRE Marie Claire, SAPPARRART Bertrand, URRUTY Chantal

Procuration(s) :

IRIART BONNECAZE Carole à LARRALDE Ximun, VALLET Christophe à SAINT PIERRE Marie Claire

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
25 mars 2025

Etai(en)t excusé(s) :

IRIART BONNECAZE Carole, MEMBREDE Mathieu, OTHABURU Sébastien, VALLET Christophe

Date d'affichage
25 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
 SAINT ESTEBEN Marie

01 avril 2025
et publication du
01 avril 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	158 479,95
	- un déficit reporté de :	0,00
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	158 479,95
	- un excédent d'investissement de :	406 169,28
	- un excédent des restes à réaliser de :	26 304,00
	Soit un excédent de financement de :	432 473,28
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	158 479,95
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	158 479,95
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	406 169,28

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Louhossoa

Le Maire Jean-Pierre HARRIET

le(s) secrétaire(s) de séance

